

Le Chef
du
Département Politique
fédéral

Vu Rlu

Du 18 juillet 1946.

Note au Contentieux.

D'après des indications qui viennent de m'être données, les tableaux aujourd'hui revendiqués par M. Rosenberg auraient été vendus tout à fait régulièrement par des membres de sa famille alors que lui-même s'était réfugié aux Etats-Unis. Ces ventes auraient été motivées par la nécessité de se procurer les fonds nécessaires pour vivre. M. Rosenberg chercherait aujourd'hui à récupérer ses tableaux pour les vendre une seconde fois. Ces manoeuvres, considérées comme déloyales, auraient engagé récemment des gens - peut-être des concurrents - à lui adresser un sercueil. Là-dessus, M. Rosenberg, qui était venu en Suisse puis rentré en France, aurait repris le chemin des Etats-Unis.

Un des messieurs Vallotton, Galerie de tableaux à Lausanne, pourrait fournir des renseignements.

Il serait opportun de procéder ou de faire procéder, peut-être par une autorité de police, à une enquête sur les conditions exactes dans lesquelles les tableaux appartenant à M. Rosenberg et éventuellement ceux provenant d'autres marchands de tableaux, sont arrivés en Suisse.

L'arrêté du Conseil fédéral du 10 décembre 1945 ne doit pas favoriser les spéculations de gens malhonnêtes, mais permettre à des propriétaires réellement dépossédés de rentrer dans la propriété des biens dont ils ont été dépouillés.

Il y aurait lieu de renseigner sur ce qui précède la cour spéciale du Tribunal fédéral chargée de statuer sur les actions en revendication.

./.

Je désire suivre personnellement cette affaire de près. On voudra donc bien me communiquer au fur et à mesure tous les renseignements qu'on aura pu obtenir à ce sujet.

*(dicté par Monsieur le Conseiller fédéral
Max Petitpierre)*